

---

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE.

---

### 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.

**Préparation :**

Nom: Vaitol crème à récurer citron  
Code du produit: 1233305

**Société/Entreprise :** TOPSOL, S.A.

Adresse :  
679, Avenue du Dr. Lefebvre  
06272 - VILLENEUVE-LOUBET (FRANCE)  
Tel. 04 92 13 30 20  
Fax 04 92 02 75 88

N° de téléphone d'urgence: Centre antipoison Paris : 01.40.05.48.48

**Usage normal :**

---

### 2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

**Substances Dangereuses représentatives :**

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

**Autres substances apportant un danger :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

**Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :**

Y 0038 PARAFFINESULPHONATE DE SOUDE 60 Concentration  $\geq 2.50\%$  et  $< 10.00\%$ . Symbole: Xi R: 36

Y 1877 ISOTRIDECYLALCOHOL ETHOXYLE À 3 EO Concentration  $\geq 2.50\%$  et  $< 10.00\%$ . Symbole: Xi R: 36/38

**Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

**Autres composants :**

---

### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 88/379/CEE et 93/18/CEE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

**Autres données :**

---

### 4 - PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**En cas d'exposition par inhalation :**

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

En cas de projections ou de contact avec la peau :

En cas d'ingestion :

---

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Non concerné.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Équipement spécial pour les intervenants :

---

### 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

**Précautions individuelles :**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.  
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage :**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

---

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :**

**Prévention des incendies :** Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

**Equipements et procédures interdits :**

**Stockage :**

---

## 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

**Mesures d'ordre technique :**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93/(1996) et ND 2022-163-96:**

Substance de cette catégorie inconnue.

**Equipements de protection respiratoire :**

**Protection des mains :**

**Protection des yeux et du visage :**

**Protection de la peau :**

---

## 9 - PROPRIETES PHYSIQUES

Masse Volumique:	> 1
Caractère Acide-Base de la préparation:	Base faible.
Solubilité de la préparation dans l'eau:	Soluble.
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils:	non concerné.
Etat Physique:	Liquide Fluide.
Intervalle de PE:	non concerné.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est:	non précisée.
Température d'auto-inflammation:	non précisé.
Température de décomposition:	non précisé.
Intervalle de température de fusion:	non précisé
Température moyenne de distillation des solvants contenus:	non précisé

**Autres données :**

---

## 10 - STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique §7 de la FDS,

**Conditions à éviter :**

**Matières à éviter :**

**Produits de décomposition dangereux :**

---

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

**En cas d'exposition par inhalation :**

**En cas d'ingestion :**

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

**Autres données :**

---

---

## 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Mobilité :

Persistance et dégradabilité :

Potentiel de bioaccumulation :

Toxicité aquatique :

Autres données:

---

## 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer:

Décrets 73-128 du 23/02/73 et 77-254 du 08/03/77; circulaires du 14/01/77 et du 04/11/80

Réglementation relative aux déchets:

Loi 75-633 du 15/07/75 et décret 77-974 du 19/08/77; décret 79-981 du 21/11/79 modifié par le décret 85-387 du 29/03/85

Loi 88-1261 du 30/12/88; décret 90-267 du 23/03/90 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.

Loi 92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Arrêté du 02/02/98 relatif aux rejets réglementés.

---

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

---

## 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 88/379/CEE et de ses adaptations.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

S 2 Conserver hors de portée des enfants.

Dispositions particulières :

---

## 16 - AUTRES INFORMATIONS.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.